



COVID-19, informations du FIPHFP aux employeurs publics

Conformément aux décisions prises par le gouvernement pour limiter la propagation du CORONAVIRUS-COVID 19, le FIPHFP est amené à adopter des mesures pour réduire l'exposition des agents, des membres des instances et des personnes en relation avec le FIPHFP.

Délai supplémentaire pour la DOETH

Conscient des difficultés rencontrées par les employeurs publics dans cette période, le FIPHFP a souhaité prendre des dispositions visant à assouplir les délais en tenant compte de l'impact de la période de confinement :

- **La campagne de déclaration est prolongée jusqu'au 30 juin 2020**
- Les employeurs qui font actuellement l'objet d'un contrôle voient **le délai de production des pièces justificatives prolongé jusqu'au 30 juin 2020**
- **Un délai supplémentaire de 3 mois** est accordé pour la production des **bilans annuels au titre des conventions**.

L'ensemble de ces mesures a un impact sur l'activité du FIPHFP. **Les réunions DOETH en présentiel sont annulées. Les sessions de formation DOETH en webinaire sont reportées ! Elles auront lieu les 12, 14 et 26 mai 2020, inscrivez-vous en vous rendant dans [l'agenda du Handi-Pacte](#).**

Pendant la période d'éloignement des collaborateurs, les demandes plateformes ne pourront pas être traitées (lors de la reprise, le FIPHFP examinera les dossiers eu égard au contexte particulier de confinement que nous vivons). L'activité liée aux employeurs conventionnés est limitée.

Nouvelle rubrique spécialement dédiée au COVID-19

Pour vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation, une rubrique dédiée sur le site internet du FIPHFP regroupe un ensemble d'informations relatives à la crise sanitaire que traverse actuellement notre pays, et utiles aux employeurs publics et aux personnes en situation de handicap. Le FIPHFP actualisera fréquemment cette page et publiera des informations de façon régulière ».

<http://www.fiphfp.fr/Actualites-COVID-19>

Le FIPHFP toujours à vos côtés en région

Votre DTH reste à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires. Les mesures sanitaires gouvernementales nous conduisent à être en télétravail néanmoins, votre DTH reste joignable par mail monica.gouzy@caissedesdepots.fr ou par téléphone au 06 07 30 84 64.

Par ailleurs, **le comité local du 26 mars 2020 est reporté au 11 juin 2020**. Tous les dossiers devant être traités en comité en mars le seront en juin.

Enfin, la coordination du Handi-Pacte est disponible pour toutes vos questions et pour vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Vous pouvez nous contacter par mail coordination@handipacte-grandest.fr ou par téléphone au 03 39 25 01 86.

A noter : les prochaines animations du Handi-Pacte sont maintenues en webinaire. [Inscrivez-vous ici !](#)

- 3 avril à 11h à 11h45 : webinaire sur l'apprentissage
- 3 avril à 14h à 16h : webinaire pour le groupe de travail "développer un nouvel accompagnement individuel spécifique TH"
- 6 avril à 14h à 16h : webinaire pour le groupe de travail PPR
- 14 avril à 10h à 11h30 et 14h à 14h45 : webinaire instance d'échange de pratique sur la PPR
- 12, 14 et 26 mai à 10h à 12h : webinaire DOETH

20 mai à 10h30 à 11h45 : webinaire sur les maladies invalidantes le 20 mai 2020